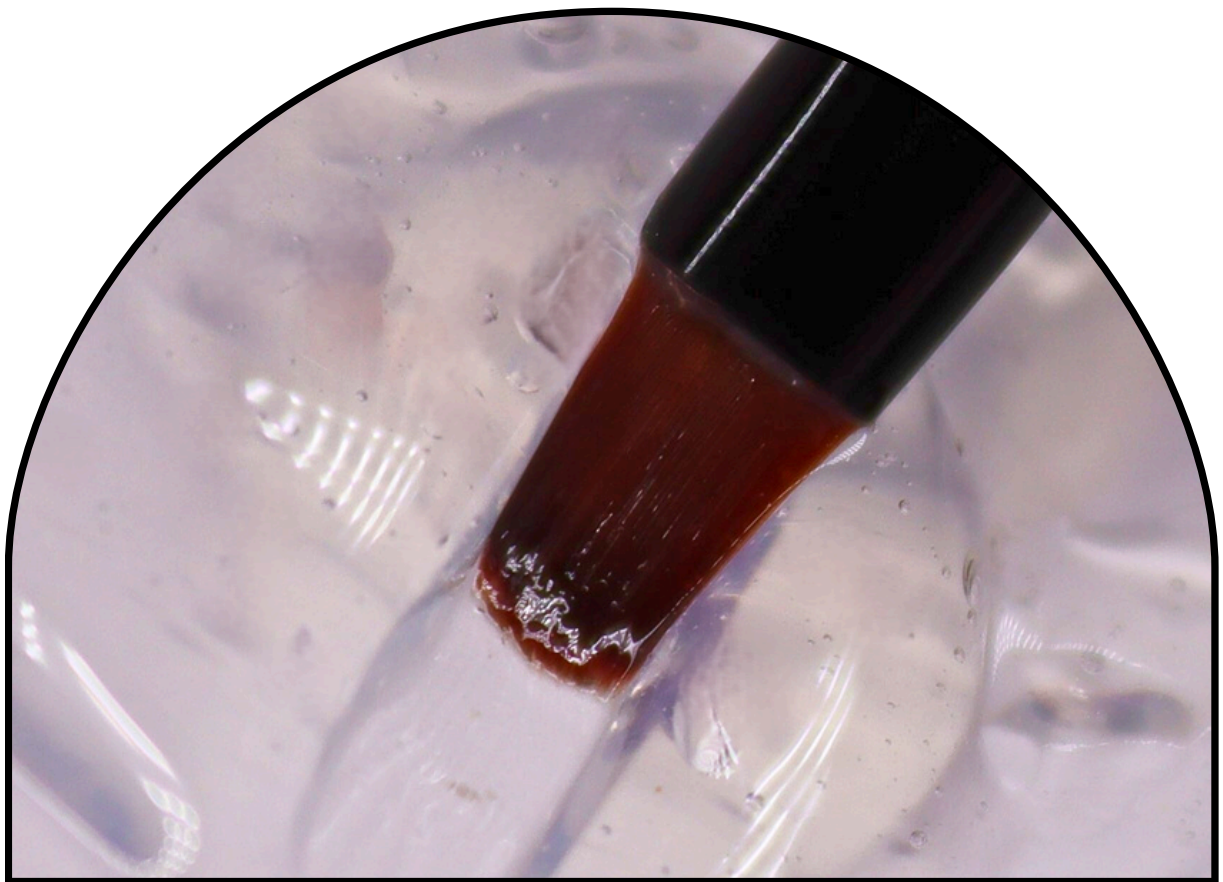


L O V A

N A I L S Y S T E M

*Champion Builder Clear*



# Fiche de données de sécurité

## Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : *Champion Builder Clear*

Code CPNP : 4173325

Utilisations finales : *Gel de construction /Ongles artificiels*

Fabricant : SNL S.A.R.L

66 rue Alfred Sisley,

76620, Le Havre

Tel : +33 52 59 56 52

Courriel : [info@lovanailsystem.com](mailto:info@lovanailsystem.com)

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Informations en cas d'urgence : SNL S.A.R.L

E-Mail : [info@lovanailsystem.com](mailto:info@lovanailsystem.com)

Contact : LOVASCO

## Section 2 : Composition/Informations sur les ingrédients

Nom	Nom INCI	Numéro CAS	Teneur en matières premières (%)
Copolymère acrylique	Copolymère d'acrylates	2503 5-69-2	74
SILICA DIMETHYL SILYLATE	SILICE DIMÉTHYL SILYLATE	6861 1-44-9	4
Méthacrylate de 2- hydroxypropyle	Méthacrylate d'hydroxypropyle	2781 3-02-1	15
TPO-L	PHÉNYLPHOSPHINATE D'ÉTHYLE TRIMÉTHYLBENZOYLE	84434-11-7	4
pâte de couleur noire	CI 77499	12227-89-3	0,1-1
pâte de couleur rouge	CI 77491	4548-53-2	0,5-3
pâte de couleur blanche	CI 77891	1346 3-67-7	0,5-5
pâte de couleur jaune	CI 47000	8003-22-3	0,1-3
pâte de couleur bleue	CI42 090	3844-45-9	0,5-2

## Section 3 : Identification des dangers

**Catégories de danger** Ne fait pas partie des marchandises dangereuses.

**Déroute de l'invasion** : Peut nuire à la santé après contact avec la peau

**Impact sur les environnements** : Le matériau est un peu doux, il faut donc faire attention à la pollution de l'eau.

**Danger d'explosion** : Ce produit ne présente aucun risque de combustion

## Section 4 : Mesures de premiers secours

**Contact avec la peau** : retirez immédiatement tous les vêtements et chaussures contaminés, sauf s'ils sont collés à la peau. Lavez-les soigneusement. Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** : rincer les yeux à l'eau courante pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

**Inhalation** : Éloigner la victime de l'exposition en s'assurant de sa propre sécurité. Consulter un médecin.

**Ingestion** : rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

## Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**Danger d'explosion** : Ne fait pas partie des marchandises dangereuses

**Produits de combustion dangereux** : N'appartiennent pas aux produits de combustion

**Méthodes et matériel de lutte contre l'incendie** : eau, sable

## Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Élimination d'urgence** : En général, en cas de fuite, il suffit de ventiler à temps. On peut utiliser l'adsorption de sable, et l'adsorption doit être envoyée dans une décharge d'assainissement désignée, on peut utiliser du savon et de l'eau pour laver le sol pollué, puis les eaux usées diluées doivent être diluées dans le système d'égouts. En cas de fuite importante, il faut immédiatement signaler à la police, sous réserve de garantir la sécurité, couper la source de la fuite autant que possible, éviter qu'elle ne pénètre dans l'espace restreint des égouts. Évacuer le personnel non concerné de la zone polluée vers des zones sûres, aucun personnel non concerné ne pénètre dans la zone contaminée. Brancher le boîtier de sécurité, utiliser le bac d'asile, puis collecter, transférer, recycler ou traiter sans danger après traitement conformément à la réglementation.

**Méthode d'effacement** : pourrait envoyer pour désigner l'assainissement environnemental de la décharge.

## Section 7 : Manipulation et stockage

**Conseils d'utilisation** : L'environnement d'exploitation doit être mieux ventilé. Les opérateurs doivent être formés et respecter strictement les règles de sécurité. Il est recommandé aux opérateurs de porter un masque de protection. Il est strictement interdit de fumer. Utiliser un système de ventilation. Équipé d'équipements anti-incendie et d'équipements de traitement d'urgence en cas de déversement appropriés.

**Stockage** : À une température de 28 °C à 8 °C, stocker dans un entrepôt frais et ventilé. Tenir à l'écart du feu et des sources de chaleur. Si les produits chimiques comestibles sont stockés séparément avec des oxydants, éviter à tout prix de les mélanger dans un réservoir. Utiliser un éclairage et des installations de ventilation antidéflagrants. Interdire l'utilisation d'équipements et d'outils mécaniques à étincelles. Les zones de stockage doivent être équipées de matériaux d'abri appropriés.

## Section 8 : Contrôles d'exposition/Protection individuelle

**Contrôle technique** : renforcer la ventilation.

**Protection respiratoire** : porter des masques.

**Protection des yeux** : porter des lunettes plates.

**Protection du corps** : porter une combinaison en coton.

**Protection des mains** : il est recommandé aux opérateurs de porter des gants en film PE ou des gants.

**Autre protection** : interdiction de fumer, de manger et de boire de l'eau sur le chantier. Après le travail, douche et changement de vêtements.

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect et propriétés : Crème transparente

Densité relative (eau = 1) : 1,0~1,1

Point de fusion (°C) : Aucun

Densité de vapeur relative (air = 1) : Aucune

Point d'ébullition (°C) : Aucun

Point d'éclair (°C) : Aucun

Solubilité : avec la plupart des monomères acryliques non miscibles.

## Section 10 : Stabilité et réactivité

**Stabilité** : exposé à la lumière, les conditions de température élevée peuvent affecter sa stabilité.

**Teneur interdite** : acide fort, alcali fort, oxydant.

**Produits de dégradation** : une partie des oxydes de carbone, de soufre et d'azote.

**Éviter le contact avec les conditions suivantes** : forte fièvre, lumière vive, lumière ultraviolette.

**Polymérisation** : se produit sous la polymérisation par irradiation UV et s'accompagne d'une certaine chaleur.

## Section 11 : Informations toxicologiques

Ce produit est une substance volatile, cancérigène, présentant des dangers généraux en cas de contact sexuel, une exposition excessive ou répétée peut irriter la peau et un contact précoce et un contact étroit pendant une longue période peut irriter les yeux, ce produit est de faible toxicité, la DL est supérieure à 3000 mg/kg.

## Section 12 : Informations écologiques

Aucun test écologique n'a été effectué sur ce produit.

## Section 13 : Informations sur l'élimination

**Propriétés des déchets** : appartiennent aux colorants, aux déchets de revêtement.

**Méthode d'élimination des déchets** : envoyer les déchets dans les décharges spécifiées par le service d'assainissement, méthode enterrée.

**Remarque** : le stockage et l'élimination des déchets doivent se référer aux réglementations environnementales nationales et locales.

## Section 14 : Informations sur les transports

**Numéro de marchandise dangereuse** : ce produit ne contient aucune substance dangereuse soumise à un embargo national.

**Numéro ONU** : Aucun

**Méthode d'emballage** : carton, bouteille en plastique PP, bouteille en verre ...

**Remarque sur l'expédition** : manipulation pour décharge légère, éviter la casse de l'emballage et du conteneur. L'été devrait être transportez-vous le matin et le soir, pour éviter l'exposition au soleil.

## Section 15 : Informations réglementaires

Réglementations nationales : Règlement sur la gestion de la sécurité des produits chimiques dangereux (promulgué par le Conseil d'État le 17 février 1987), pour la sécurité de la production, de l'utilisation, du stockage, du transport, du chargement des produits chimiques dangereux, etc. a pris les dispositions correspondantes. « GB13690-1992 Classification et marquage des produits chimiques dangereux couramment utilisés », « GB15603-1995 Principes généraux de la mémoire de stockage des produits chimiques dangereux couramment utilisés », « GB 6514-6514 Procédures de sécurité des opérations de revêtement Sécurité des procédés de peinture et ventilation et purification », « GB 7691-7691 Procédures de sécurité des opérations de revêtement Gestion de la sécurité et de la santé au travail », « GB 12463-1990 Conditions techniques générales des emballages de transport de marchandises dangereuses », Commission économique et commerciale d'État [2000] n° 189 sur la sécurité économique et commerciale émise par la norme d'équipement des articles de protection du travail (essai) "de la notification, les règles de sélection des articles de protection du travail GB/T11651-1989. Le ministère de la santé de la loi sur la santé inspecte la méthode numéro "peinture intérieure pour les normes de santé", "GB 6944-86 classification des marchandises dangereuses et numéro de marchandises". Réglementations étrangères : la proposition des Nations Unies sur le transport des produits chimiques dangereux.

## Section 16 : Autres informations

**Déclaration** : les spécifications de sécurité fournies par le fabricant sont exactes et précises. Toutefois, notre société ne saurait être tenue responsable de toute perte résultant de l'utilisation de ce manuel ou de toute perte connexe, telle que des pertes accidentelles ou consécutives. Les utilisateurs doivent se renseigner sur la conformité de ce manuel aux exigences de la législation nationale et vérifier s'il est adapté à leurs besoins spécifiques.

Fin de la fiche de données de sécurité

Créé le : 07.2020

Approuvé le : 08.2020

Date de la dernière mise à jour : 08.2024